



PRÉFECTURE DE LA RÉGION OCCITANIE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000
A L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : Déclaration d'un forage d'eau d'irrigation de reconnaissance, dénommé Forage F1_ANHEL.

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : SCEA du CLOS de l'ANHEL

Nom et prénom de la personne référente : Catherine GRANIER DE CASSAGNAC

Commune et département : 34 410, SERIGNAN

Adresse : Le Sérignan-Plage, 34 410 SÉRIGNAN

Téléphone : 06.03.29.20.40

Fax : /

email : Catherine@leserignanplage.com

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Demande d'autorisation pour la réalisation d'un forage de reconnaissance dit Forage F1_ANHEL sur la parcelle n°252 la propriété du CLOS de l'ANEHL, sur la commune de RIBAUTE.

Ce forage a pour objectif l'alimentation en eau destinée à l'irrigation d'environ 10 hectares de cultures. Une première partie, représentant environ 3 hectares, est actuellement plantée en vigne. Cinq hectares supplémentaires seront également consacrés à la viticulture ; toutefois, ces parcelles feront l'objet d'une replantation de jeunes pieds de vigne à la suite des incendies survenus durant l'été 2025.

Par ailleurs, environ 1 hectare sera dédié à un projet d'agroforesterie méditerranéenne comprenant notamment la plantation d'oliviers, de pistachiers, de grenadiers ainsi que d'arbres d'ornement.

Les besoins annuels sont estimés à 14 500 m³/an en considérant un débit horaire maximum de 15 m³/h et en prenant en compte les volumes nécessaires à la réalisation des pompes d'essais.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

AUDE, 11 311 RIBAUTE, CLOS de l'ANHEL, parcelle n°252, section 0B

Étendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

En fonction des observations faites lors de la foration, celui-ci pourra éventuellement être équipé afin d'envisager l'exploitation éventuelle de la ressource.

-Profondeur totale du forage : 220 m

-Capacité de prélèvement envisagée : 15 m³/h ; 14 500 m³/an

-Superficie globale en phase d'exploitation : <3 m² qui correspond à l'emprise d'une dalle en béton

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

En phase d'exploitation : sans objet.

En phase travaux : Seule la surface environnante du forage sera utilisée pour l'emplacement des engins de chantier, les travaux sont estimés à une durée de 21 jours mais la foration et l'utilisation des machines durera moins de 10 jours.

Un terrassement sera réalisé uniquement si la nature du terrain ne permet pas à l'entreprise de forage d'intervenir dans les meilleures conditions (nature du sol trop argileuse risquant de déstabiliser les engins de chantier).

Des déplacements de véhicules de l'entreprise de forage auront lieu mais ne seront que ponctuels et limités dans le temps et se feront sur les voies d'accès déjà existantes.

Aucune piste ne sera donc créée. Aucun débroussaillages ou défrichement ne sera réalisé.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

☒ rejets en milieu aquatique

☐ pollutions

☒ poussières

☒ bruits

☐ éclairages nocturnes

☐ déchets

☒ piétinements

☐ autres :

Commentaires :

Rejets en milieu aquatique : Des fragments de roches appelés cuttings remonteront à la surface lors des travaux de forage ainsi que de l'eau en cas de recherche positive lors de la foration.

Bruits : en phase chantier, les travaux peuvent être source de nuisances sonores mais ils seront équivalents aux bruits générés par l'activité agricole habituelle.

Poussières : en phase travaux, le chantier peut émettre des poussières mais cette nuisance sera du même ordre que celle provoquée par l'activité agricole habituelle.

Piétinements : Lors des travaux de forage les ouvriers seront contraints d'intervenir au niveau de la zone d'implantation de l'ouvrage. Un aplanissement du pourtour du forage ne pourra donc être évité cependant, l'emprise des manœuvres se limitera au strict minimum limitant l'impact des travaux sur la surface du sol.

Fournir une carte de la zone d'influence (Pièce graphique 1)



Durée prévisible et période envisagée du projet

En phase d'exploitation, le forage sera sollicité en continu (24H/jour) à un débit de 15m³/h, si l'autorisation de prélèvement est transmise par la DDTM. Ces prélèvements seraient répartis sur 5 périodes d'irrigation :

Printemps (avant le débourrement des bourgeons) ; Juin ; Juillet ; Aout et Automne (après les vendanges).

A noter que ces périodes d'irrigation s'ajustent en fonction de la pluviométrie. La présence de tensiomètre sur les parcelles à irriguer renforceront l'analyse de l'état hydrique des cultures.

Les pompages d'essais permettront également d'adapter le débit d'exploitation afin de ne pas engendrer une surexploitation de la ressource tout en garantissant un volume suffisant pour permettre de répondre aux besoins de l'exploitation à ce jour estimé à 14 500 m³/an.

- Préciser si les activités sont :

☒ diurnes

☐ nocturnes

☒ ponctuelles

☐ régulières (préciser la fréquence)

Commentaires :

Budget

Ces tarifs sont estimés pour la réalisation d'un forage de reconnaissance d'une profondeur de 220 m, potentiellement équipé pour être transformé en forage d'exploitation si la recherche d'eau s'avère positive. Sur ce même devis estimatif, nous avons renseigné les coûts supplémentaires engendré par la réalisation de pompages d'essais qui sont nécessaire pour définir les débits d'exploitation envisageables en cas de recherche positive.

Budget prévu pour les travaux de forage : 90 806.50 € TTC

Budget prévu pour les pompages d'essai : 15 600 € TTC

Budget total = 106 406.50 € TTC

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

La zone d'étude se situe au niveau de la zone NATURA 2000, directive oiseaux «FR9112027 Corbières Occidentales»

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné

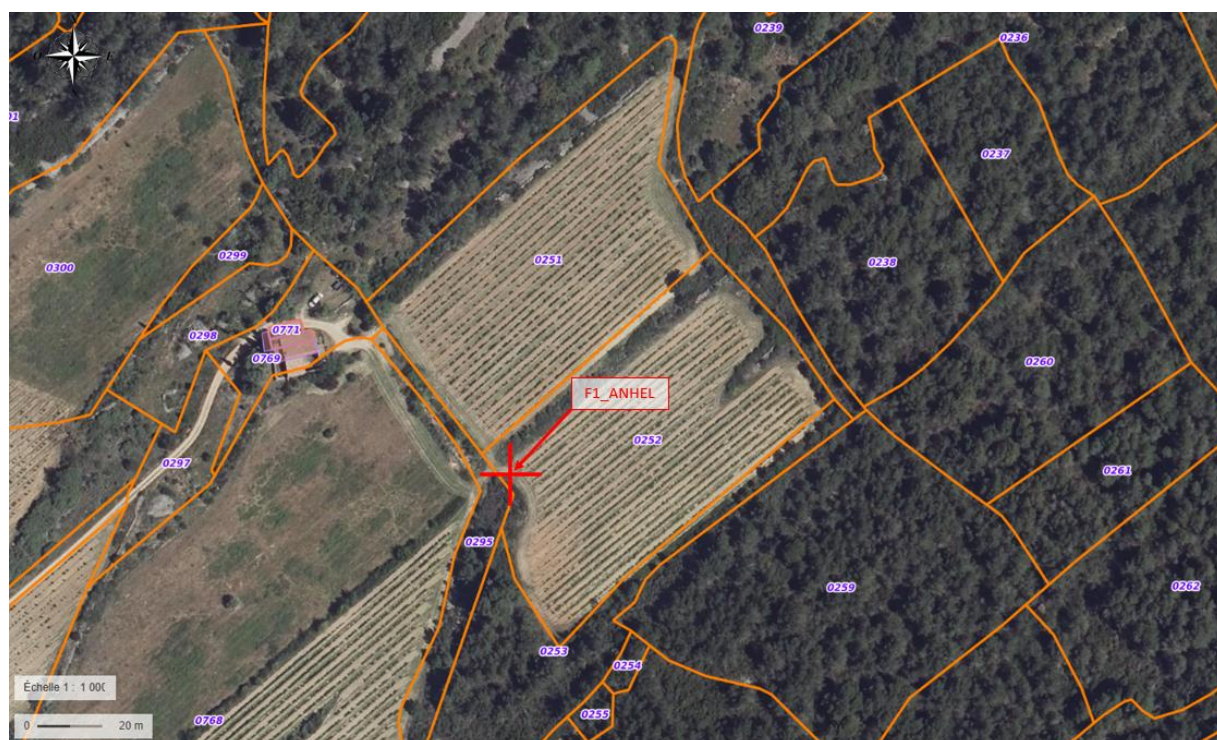
Cartographie

Pièces à joindre :

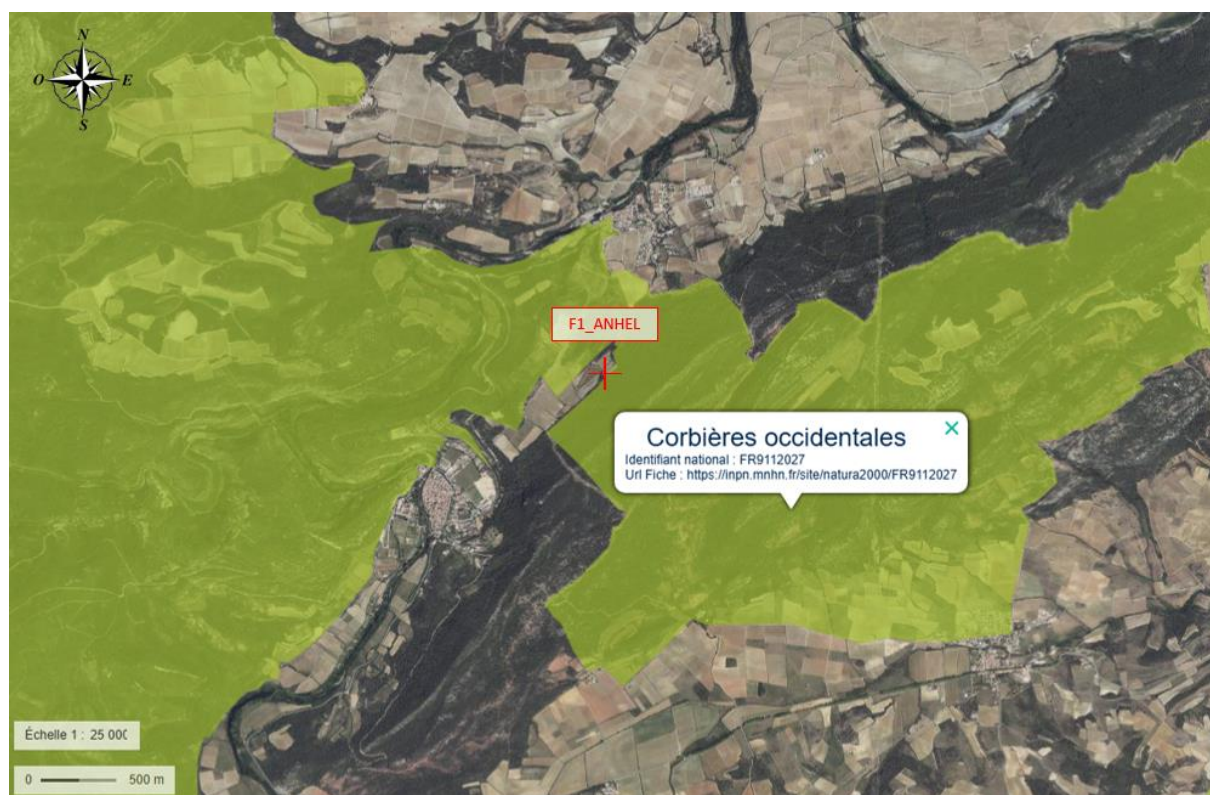
- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000 (Pièce graphique 2)
- Plan de masse, plan cadastral (Pièce graphique 3)
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet (Pièce graphique 4)

PIECE GRAPHIQUE 2 :

PIECE GRAPHIQUE 3 :



PIECE GRAPHIQUE 4 :



2 État des lieux écologique «FR9112027 Corbières Occidentales»

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel. Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces. Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires (pourcentage de couverture)
	Pelouse semi-boisée		
	Lande, garrigue/maquis		
	Prairies améliorées		
	Cultures céréalières extensives		
	Autre : autres terres arables		
	Forêt caducifoliées		
	Forêt mixte		
	Plantation ou forêt de feuillus		
	Pelouse sèches, steppes		
	Forêt artificielle en monoculture		
	Autre : forêts sempervirentes non résineuses		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux, Éboulis rocheux...	Voir formulaire standard de donnée placé en annexe	
	Blocs		
	Autre :		
Zones humides	Cours d'eau		
	Fossé		
	Étang		
	Mare		
	Prairie humide		
	Roselière		

	Tourbière		
	Gravière		
	Autre : eaux douces intérieures (stagnantes, courantes)		
Milieux littoraux et marins	Lagunes		
	Plages et bancs de sables		
	Herbiers		
	Falaises et récifs		
	Grottes		
	Autre :		
Autre type de Milieu	Incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines		

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
Voir formulaire standard de donnée placé en annexe		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPE D'ESPECES	CODE ET NOM DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus ou le pourcentage de population actuelle)</i>
Plantes			
Oiseaux			
Mammifères	Voir formulaire standard de donnée placé en annexe		
Reptiles			
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	INPN – Inventaire National du Patrimoine Naturel, Géoportail
Quels sont les contacts pris ?	-
Quels documents avez-vous consulté ?	Formulaire standard de données Natura 2000

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés : sans objet

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir. Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :
→ **Aucun risque de destruction ou de détérioration d'habitat n'est à craindre.**
- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :
→ **Aucun risque de destruction d'espèce n'est à craindre.**
- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :
→ **Des précautions seront prises pour ne pas affecter la biodiversité lors des travaux : Travaux en journée,**
→ **Déflecteurs de poussières,**
→ **Bac de décantation avant le rejet dans les cours d'eau**
- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :
- **La surface utilisée par le projet de forage (30m² et 3m³ en phase d'exploitation) sont occupées par des vignes, les milieux ne seront donc pas affectés.**

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Les travaux du projet de forage de reconnaissance dureront 21 jours mais les machines seront utilisées moins de 10 jours. Ils sont situés en milieu agricole et la superficie utilisée est déjà exploitée pour la culture de la vigne. Les nuisances provoquées par le chantier sont du même ordre de grandeur que celles produites par les engins agricoles pour l'exploitation des terres.

Aucune incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire n'est à craindre.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

X NON

☐ **OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 26/05/2026

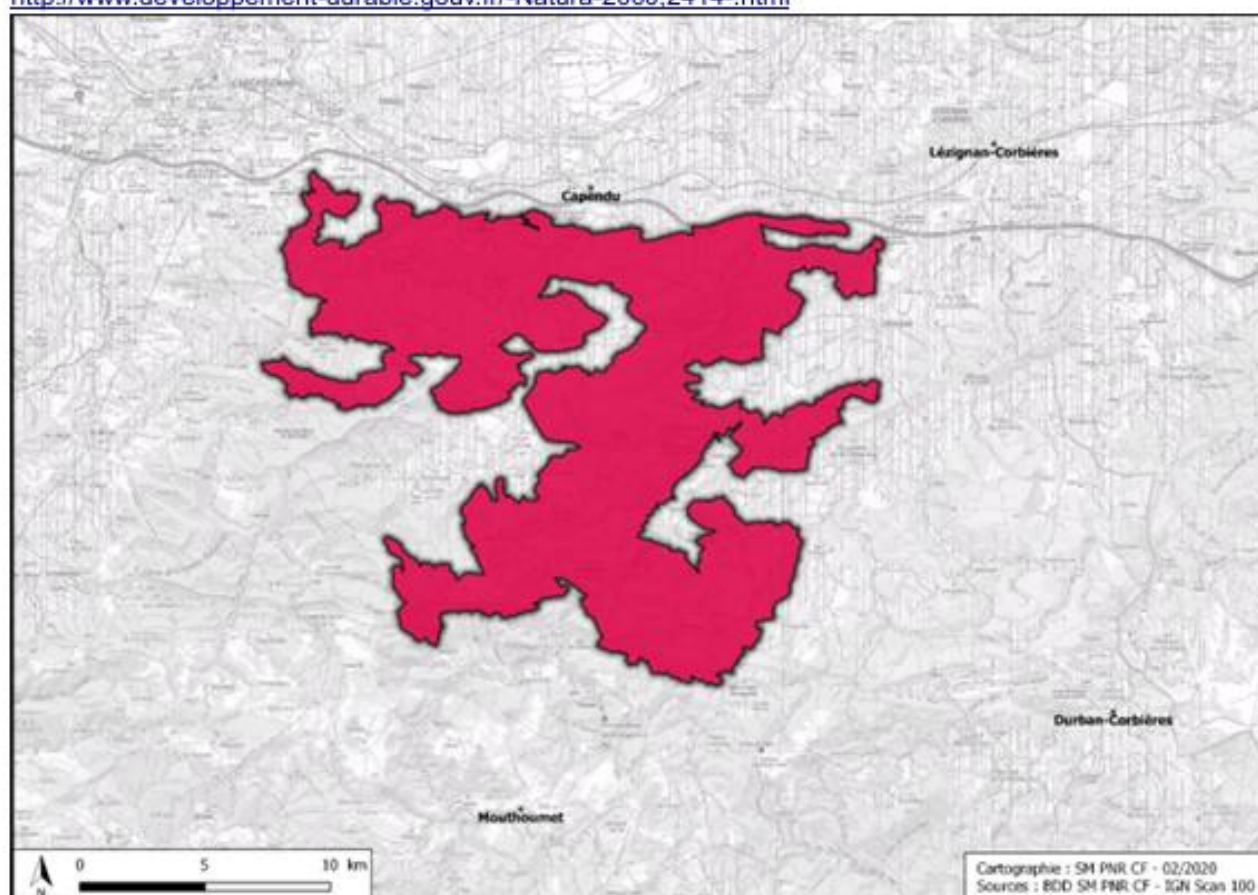
À : NARBONNE

Nom et signature : Laurent SANTAMARIA
Hydrogéologue


SARL Be.M.E.A.
Ingénieurs Conseils
30, Rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE
☎ 06.14.76.39.57
Siret : 434 395 604 00060

FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR 9112027 – ZPS Corbières occidentales

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Site FR 9112027

ZPS, arrêté de désignation datant du 6 avril 2006

Département : Aude (11)

Surface du site : 22 965 ha

Opérateur : LPO Aude

Animateur du site : Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR Corbières - Fenouillèdes

Description du site

Situé au cœur du département de l'Aude, au sud-est de Carcassonne, le massif des Corbières occidentales se compose de collines culminant en moyenne à 400 m d'altitude, recouvertes de garrigues et de pinèdes et entrecoupées de plaines viticoles. Le cours de l'Orbieu traverse ce territoire. Le climat méditerranéen y est bien marqué même si la sécheresse estivale est moins prononcée que dans la partie plus orientale où apparaissent les premières hêtraies. Ce massif assure la transition entre les chaînons les plus littoraux et la partie plus montagneuse dite des Hautes Corbières. Par la diversité de la végétation et le relief peu élevé mais marqué de barres rocheuses, les Corbières occidentales offrent de nombreux habitats favorables à certains oiseaux d'intérêt communautaire tels que l'Aigle royal ou l'Engoulevent d'Europe.

Espèces d'intérêt communautaire présentes

Espèces communautaire d'intérêt	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>)	A093	0 à 1 couple	Mauvais	Fermeture des milieux, régression des espèces proies, compétition avec l'Aigle royal
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	A091	2 couples nicheurs, 5 couples chasseurs	Moyen	Dérangements, fermeture des milieux, régression des espèces proies
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)	A346	0 à 2 couples	Moyen	Régression du pastoralisme, antiparasitaires toxiques, fermeture des milieux
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	A080	10 à 20 couples	Moyen	Dérangements, fermeture des milieux, régression des espèces proies, lignes électriques MT et THT
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	A379	10 à 20 couples	Moyen	Déprise viticole, perte de haies, produits phytosanitaires
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	A026	15 à 20 couples	Moyen	Fermeture des milieux, plantation de résineux, lignes électriques, dérangements
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	A255	50 à 80 couples	Moyen	Fermeture des milieux, plantation de résineux, produits phytosanitaires, dérangements
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	A092	1 à 2 couples nicheurs, 3 à 4 chasseurs	Moyen	Dérangements activités humaines, aménagements lourds, lignes électriques THT
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	3 à 5 couples nicheurs, 1 à 2 chasseurs	Bon	Fermeture des milieux, lignes électriques, dérangements
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	20 à 40 couples	Moyen	Régression du pastoralisme, perte de haies, produits phytosanitaires
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	A302	15 à 30 couples	Moyen	Fermeture des milieux, plantation de résineux
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	A078	0 à 50 individus observés	Bon	Régression du pastoralisme, lignes électriques, infrastructures éoliennes
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	A084	8 à 15 couples	Moyen	Régression du pastoralisme, prédation par sangliers, produits phytosanitaires
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A236	0 à 3 couples	Bon	Aucune identifiée à ce jour
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A082	1 à 2 couples nicheurs	Moyen	Fermeture des milieux, prédation par sangliers
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A224	50 à 150 couples	Moyen	Régression du pastoralisme, produits phytosanitaires
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	5 à 8 couples, flux migratoires importants au printemps et à l'automne	Moyen	Gestion sylvicole inadéquate, dérangements proches sites nidification, lignes électriques THT

Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A246	150 à 200 couples	Bon	Arrachage viticole, fermeture des milieux, produits phytosanitaires
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>)	A095	Entre 1 et 150 individus Stationnement postnuptial	-	Fermeture du milieu, produits phytosanitaires, lignes électriques, infrastructures éoliennes
Faucon d'Eléonore (<i>Falco eleonora</i>)	A100	3 à 5 individus en stationnement	-	Lignes électriques, infrastructures éoliennes
Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	A076	1 à 3 Erratisme	-	Régression du pastoralisme, lignes électriques, infrastructures éoliennes
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	A229	2-5 couples	-	Qualité et gestion des cours d'eau
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	50 à 500 Migration 0-1 c nicheur ?	-	Gestion des ripisylves, Lignes électriques, infrastructures éoliennes
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	A133	1 à 2 Stationnement nicheur ?	-	Produits phytosanitaires, fermeture des milieux
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	A231	5 à 25 Stationnement postnuptial	-	Fermeture du milieu, lignes électriques, infrastructures éoliennes
Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	A079	1 à 5 Erratisme	-	Régression du pastoralisme, lignes électriques, infrastructures éoliennes
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	A077	2 à 5 Erratisme	-	Régression du pastoralisme, lignes électriques, infrastructures éoliennes

Principaux objectifs du site

Espèces visées	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pipit rousseline, Vautour fauve	Maintien et amélioration de la qualité des habitats d'alimentation et de reproduction des oiseaux d'intérêt communautaire	Entretien des milieux ouverts par gestion pastorale
Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pipit rousseline, Vautour fauve	Amélioration de la ressource alimentaire des oiseaux	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture

Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Fauvette orphée, Grand-duc d'Europe, Pic noir, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline	Préservation de l'état et de la tranquillité des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires
Aigle botté, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Grand-duc d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche à tête rousse, Pipit rousseline, Vautour fauve	Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs	Recensement des lignes électriques problématiques pour l'avifaune

Pour en savoir plus :

Contact :

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes

Antenne du PNR à Mouthoumet – 14, rue de la gare

11330 MOUTHOMET

04-68-42-77-01

04-68-33-99-80 (siège du PNR à Tuchan)

natura2000@corbieres-fenouilledes.fr

Sources d'information :

Site du MTES : www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT : <http://www.aude.gouv.fr/>

Site de l'animateur : <http://corbieres.n2000.fr/>